



UNSA Défense
78 et 80 rue Vanneau
75007 PARIS

Tel : 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
www.facebook.com/UNSADefense
@UnsaDefense
UNSA Défense diffusion



<https://je-vote-unsa-defense.info>



DECLARATION LIMINAIRE

Commission Administrative Paritaire Centrale des CTSS du 25 octobre 2018

Monsieur le sous-directeur de l'action sociale des armées,

L'UNSA Défense souhaite aujourd'hui vous faire part des points suivants :

- **PPCR et application du RIFSEEP : avancée de la réglementation ?**

En 2019, le protocole PPCR doit être appliqué à la filière sociale. Ainsi, dès le 01 janvier 2019 le dernier transfert prime/points sera effectué puis dès le 01 février 2019 le reclassement de tous les CTSS et la création du grade de CTSS supérieur sera réalisée.

Or la mise en œuvre du RIFSEEP depuis 2015 à notre filière, permet en cas d'évolution professionnelle (avancement de grade ou de classe au sein d'un corps ou changement de corps) d'obtenir un ticket mobilité afférent.

Le grade de CTSS supérieur n'existait pas en 2015 au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP, de ce fait aucun montant de ticket mobilité n'est actuellement indiqué par la réglementation.

Ainsi, l'administration a-t-elle des informations sur le futur montant du ticket mobilité que les CTSS pourraient percevoir en cas de changement de grade de CTSS à CTSS supérieur ?

En outre la législation prévoit également la possibilité, compte tenu de l'expérience professionnelle acquise, de faire revoir le montant des primes IFSE pour un corps (principe de revoyure). L'UNSA revendique donc la révision de manière beaucoup plus favorable du montant des primes d'IFSE de tous les CTSS.

Enfin, il semble qu'aucune information ne soit parue sur le taux de passage CTSS à CTSS supérieur pour 2019, avez-vous eu des informations à ce sujet ?

- **Suppression de poste de CTSS**

Monsieur le sous-directeur vous avez récemment annoncé en CTR-DRHMD la suppression de 14 postes de CTSS. Pourriez-vous refaire un point sur la suppression de ces postes ?

- **CIA : un manque de transparence ?**

Force est de constater que la mise en œuvre du CIA 2018 a encore été source de difficultés au sein du réseau social. En effet, les CTSS (comme les ASS d'ailleurs) s'interrogent sur les critères d'attribution du CIA et sur le manque de transparence de ces critères mais également sur sa répartition.



En effet, la circulaire de mise en œuvre du CIA 2018 signée par madame AVE précise l'obligation pour chaque employeur de réaliser et de transmettre le plan de communication sur les critères du CIA. Qu'en est-il pour l'action sociale ?

L'UNSA sollicite donc un point de l'administration vis-à-vis de la mise en œuvre du CIA 2018 et notamment la possibilité d'obtenir de manière anonyme le mode de répartition des fonds sur l'ensemble des CTSS de France (exemple il y eut ? CTSS à 1 200€ ? CTSS à 1500€ etc, etc.). En effet, l'obtention d'une référence dans le versement de cette prime permettra à chacun de mieux se positionner vis-à-vis des attentes de l'invitation envers sa manière de servir.

- Les revendications de l'UNSA Défense pour le corps des CTSS

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, l'UNSA Défense a souhaité faire part de ces revendications pour le corps des CTSS. Ainsi, nous demandons :

- le versement d'une NBI statutaire pour tous les CTSS,
- le classement dans le groupe 1 du RIFSEEP pour tous les emplois de CTSS et l'augmentation du montant des primes IFSE pour tous les CTSS
- un CIA plus important pour les CTD,
- un taux de passage au grade de CTSS supérieur à 25% minimum,
- revalorisation de la grille indiciaire afin que l'échelon sommital soit équivalent à celui des attachés et ainsi faciliter les passerelles entre le corps des CTSS et des attachés,
- l'augmentation du nombre de jours fixés arbitrairement par l'administration pour intervenir dans les écoles et les jurys de diplômes (actuellement à 4 jours alors que la législation permet de cumuler jusqu'à 60 jours maximum par an).

Merci de votre attention.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

Laurence SIMON laurence.simon@intradef.gouv.fr

Anne-Sophie BRELLMANN anne-sophie.brellmann@intradef.gouv.fr

Et à tous vos interlocuteurs et délégués locaux

Retrouvez nous sur :

<http://www.unsadefense.fr>

<http://unsa.syndicat.defense.gouv.fr/>

